



Le 17 décembre 2018

## Négociation salariale Caisses d'Épargne

# LAMENTABLE ÉCHEC DÛ AU PROFOND MÉPRIS DES DIRIGEANTS ENVERS LES SALARIÉS

Pour cette négociation salariale, les 5 organisations syndicales représentatives en Caisse d'Épargne pouvaient espérer de la part des employeurs une prise de conscience quant à la question du pouvoir d'achat qui se dégrade année après année, et se trouve accentuée par l'absence d'augmentation générale pérenne depuis 2 ans.

Au cours de cette négociation, nos 5 organisations se sont accordées sur une revendication responsable, juste et cohérente, pesant 28 Millions pour un bénéfice 2017 de 1,5 Md€ :

**« Augmentation pérenne d'un montant de 750 € pour TOUS »,** représentant :

Salaire annuel brut	22 000 €	25 000 €	30 000 €	35 000 €	40 000 €	45 000 €	50 000 €	60 000 €	70 000 €
Augmentation générale	3,41%	3,00%	2,50%	2,14%	1,88%	1,67%	1,50%	1,25%	<b>1,07%</b>

La direction de BPCÉ, pleine de mépris à l'égard des salariés, campera sur ses positions minimalistes et ce malgré des années qui se suivent avec de très bons résultats (1,5 Md€) et sans allouer la moindre mesure salariale pérenne depuis 2 ans :

Salaire annuel brut	22 000 à 30 000 €	30 001 à 40 000 €	40 001 à 60 000 €
Augmentation générale	500 € (2,27 à 1,67%)	350 € (1,17 à 0,88%)	160 à 240 € (0,40%)

Ce dispositif, non négociable, proposé par BPCÉ représente 12 millions de masse salariale, soit 0,8% des résultats de la Branche. Et il exclut les salariés au-dessus de 60 K€.

S'agissant de la prime Macron, nos organisations ont souhaité la décorrélérer de la NAO nationale et renvoyer la négociation de cette mesure localement.

Cela évite que BPCÉ ne trompe les salariés en affichant un taux d'augmentation cumulant la mesure pérenne qu'elle propose avec la prime Macron à versement unique. Mais aussi de permettre à certaines entreprises de verser un montant supérieur.

D'autres Groupes ont quant à eux pu aboutir. Par exemple, le Crédit Mutuel : 1,50 % d'augmentation générale pour tous avec un plancher de 530 € + prime Macron de 1 000 € + abondement de 630 € pour TOUS les salariés qui verseront 210 € sur leur épargne salariale.

**Les OS de la branche Caisse d'Épargne et du Groupe  
vont se rapprocher pour envisager toutes mesures d'actions,  
comme c'est déjà le cas dans plusieurs Groupes bancaires.**